

Nature de l'acte :

DECISION N° 2024 71

Mis en ligne le ...15.05.24...
Transmis le15.05.24..

DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et plus spécifiquement les articles L.2331-4, L.2331-6, et L. 2311-7,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans la limite de 500 000 euros.

Considérant que la ville de Lourdes est engagée dans un projet d'investissement à destination de la jeunesse,

Considérant que ce projet vise à créer un espace jeunes de 120m2 au sein du centre socio-culturel Lorda (espace Carmen Cazenave), offrant des installations variées telles qu'un coin de détente, un espace gaming, un espace jeux de société, un espace informatique, un espace devoirs et du matériel de vidéo-projection notamment,

Considérant que ce projet vise à favoriser la rencontre, l'animation et la cohésion des jeunes, tout en renforçant la politique jeunesse à Lourdes et sur le territoire de la CTG TLP Sud.

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 15069,42€ HT et qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF selon le plan de financement ci-dessous :

Organisme financeur	Montant	Pourcentage
CAF	7534,71 €	50 %
Ville de Lourdes	7534,71 €	50 %

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la réalisation de cette opération telle que décrite ci-dessus,

ARTICLE 2 : de solliciter une subvention auprès de la CAF telle qu'indiquée dans le plan de financement ci-dessus,

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 15 Mai 2024

Le Maire,

Thierry LAVIT

